

Modalités de participation aux jeux d'hiver :

- Être membre en règle de la FADOQ (votre carte doit être valide durant toute la durée des jeux)
- Avoir payé votre cotisation de 15\$ ou 20\$ (si vous n'êtes pas membre de la FADOQ-Contrecoeur) pour les jeux

A quoi sert le 15 \$ que je débourse :

- L'entretien du matériel
- La location des salles
- L'achat de matériel
- Le service du café
- L'activité de clôture des jeux d'hiver

[Pour information: \(450\) 587-5705](tel:(450)587-5705)